

Recours de la FWB devant la Cour constitutionnelle

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) a décidé ce mercredi de saisir la Cour constitutionnelle afin de faire annuler la loi du 30 mars dernier sur les pensions mixtes. Ce texte de loi institue une pension mixte pour les fonctionnaires locaux et encourage la mise en place d'un second pilier de pension pour ceux-ci. Selon le gouvernement de la Fédération, plusieurs aspects de cette loi initiée par le ministre fédéral des Pensions Daniel Bacquelaine sont toutefois contraires à la répartition des compétences entre entités telle que définie dans la Constitution. Elle porterait en outre atteinte aux droits fondamentaux des agents du secteur public.